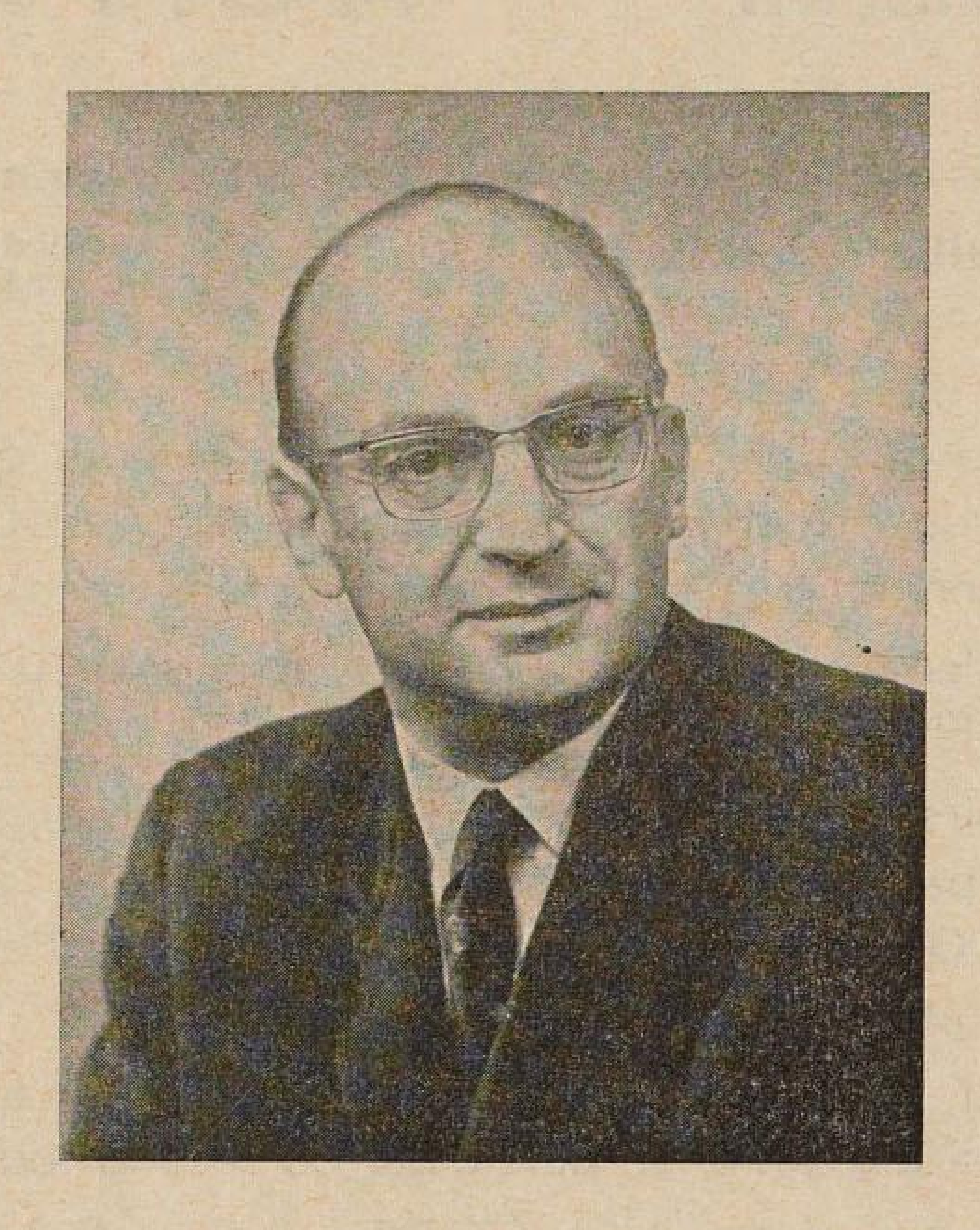
Elections Législatives du 30 Juin 1968 — Circonscription de Bayonne



Bernard MARIE

Un parlementaire qui en une seule année a donné les preuves tangibles et indiscutables de son travail, de son intégrité, de son dynamisme, de son efficacité.

Il continuera à consacrer TOUT SON TEMPS à la Défense des intérêts de la France, des Français et de la Côte Basque.

Aidé par son suppléant **Charles CAMI**

Chevalier de la Légion d'honneur

Conseiller Général — Maire de Saint-Pée-sur-Nivelle

Avec DE GAULLE pour la RÉPUBLIQUE et pour la FRANCE

OUI A LA LIBERTE NON A LA VIOLENCE

« **Jamais aucune consultation électorale n'aura eu pour la FRANCE une telle importance.** »

Général DE GAULLE
7 Juin 1968

J'adresse aux 34.872 électrices et électeurs qui dimanche dernier ont manifesté leur attachement au Général de GAULLE, à son Gouvernement, et à moi-même mes plus sincères remerciements.

Je leur demande de confirmer cet attachement le 30 Juin, SANS LA MOINDRE ABSTENTION.

La victoire amorcée ne saurait être complète, si une majorité indiscutable du pays ne donnait au Chef de l'Etat et à son Premier Ministre Georges POMPIDOU, les possibilités d'accomplir, à l'abri de la pression de la rue, l'œuvre qu'ils ont clairement définie.

Dans cet esprit, je demande instamment à tous les partisans des REFORMES DANS L'ORDRE de participer au second tour dimanche prochain.

Il ne peut y avoir de JUSTICE que dans la LIBERTE, de PROGRES que dans la STABILITE.

C'est l'appui massif des électeurs qui, dans toute la FRANCE, permettra au Gouvernement d'effacer les néfastes conséquences des récents événements.

Je demande aux électeurs de la Côte-Basque de ne pas l'oublier, quelles que puissent être, le 30 Juin, leurs occupations ou leurs préoccupations.

D'avance, je les en remercie.

VOTEZ Bernard MARIE

Candidat d'Union pour la Défense de la République

Député des Basses-Pyrénées

Imp. Mendiboure - Anglet